

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 38

-----  
N°138  
-----

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2021**

**L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem, BUTT Zishan.

Excusé :NEDELEC Sozig .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Thierry AUGY	Madame Zakia BOUZIDI
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Jerome LEGENDRE
Monsieur Cédric SCHROEDER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN	Madame Nadege NIFEUR
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Katalyne BELAIR

---

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI



Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Marché public global de performances (MPGP) pour la construction d'une école primaire 52 rue Gaëtan Lamy. Approbation du projet d'avenant n°3 visant à la réalisation de travaux supplémentaires et à la prolongation de la durée du contrat.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2171-1 à L. 2171-6 et R2194-7,

Vu la délibération n°84 du 5 mai 2018 approuvant l'opération, le projet de marché et le versement de la prime,

Vu la délibération n°121 du 8 juillet 2019 autorisant la signature du marché et donnant l'habilitation à déposer le permis de construire associé à l'opération,

Vu le marché public notifié le 23 septembre 2019 à la société mandataire du groupement URBAINE DE TRAVAUX lui confiant la construction d'une école primaire 52 rue Gaëtan Lamy,

Vu la décision n° 20-76 en date du 3 juin 2020 autorisant l'avenant n°1 au marché public global de performance (MPGP) pour la construction d'une école primaire 52 rue GAETAN LAMY visant à la réalisation de travaux supplémentaires,

Vu la délibération n°70 en date du 15 avril autorisant l'avenant n°2 au marché public global de performance (MPGP) pour la construction d'une école primaire 52 rue GAETAN LAMY visant à la réalisation de travaux supplémentaires et à la prolongation de la durée du contrat,

Vu le projet d'avenant n°3,

Vu le budget communal,

Considérant que, suite aux règles sanitaires liées à la pandémie Covid-19, le chantier a été arrêté du 17 mars au 11 mai 2020, date de sortie du confinement ;

Considérant que les travaux ont pu reprendre le 18 mai 2020 après un délai d'une semaine de mise en conformité du chantier aux nouvelles précautions sanitaires et que des frais liés à la gestion de la situation sanitaire doivent être pris en compte tels que la location de la base vie, du système de vidéo protection, les abonnements concessionnaires, la mise en sécurité du chantier ainsi que des frais d'aménagements spécifiques, non imputables à l'entreprise comme l'achat de consommables (masques, gel) et nettoyage et désinfection de la base vie deux fois par jour ;

Considérant qu'en cours de travaux, il apparaît que du fait de ces sujétions

imprévues ne résultant pas du fait des parties, le délai de l'opération doit être revu ;

Considérant par ailleurs que des travaux supplémentaires nécessaires au parfait achèvement doivent être réalisés par le groupement titulaire du marché ;

Adoption à l'unanimité par 47 pour , 1 ne prend pas part au vote ( Guillaume GODIN)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°3 relatif au marché public global de performances pour la construction d'une école primaire 52 rue Gaétan Lamy visant à la réalisation de travaux supplémentaires et à la prolongation de la durée du contrat.

**DIT QUE** la date initiale de fin de travaux du 23 juin prolongée au 30 août 2021 lié à un arrêt de chantier par avenant, doit être repoussée au 30 septembre 2021 ayant pour cause la reprise du chantier en mode dégradé et l'accumulation du retard pour l'ensemble des fournisseurs et entreprises sous-traitantes, et que ce report de délai n'a pas de conséquence financière sur le montant du marché.

**DIT QUE** la réalisation des travaux supplémentaires entraîne une plus-value à hauteur de 89 572.85€ TTC.

**DIT QUE** le montant de l'avenant n°3 s'élevant à 89 572.85€ TTC, cumulé à l'augmentation de 108 399.81€ TTC fixée par les avenants n°1 et 2, consacre une augmentation globale du marché de 197 972.66€ TTC, portant le montant du marché de 14 555 580€ TTC à 14 753 552,66 € TTC, valeur janvier 2019, représentant une plus-value de 1.37 % du coût initial du contrat.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 15/07/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20210708-lmc120687-DE-1-1**  
**Publiée le : 15/07/21**  
**Certifiée exécutoire : 15/07/21**

Le Maire,

Karine FRANCLET

